

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2025.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2025	TROISIEME TRIMESTRE 2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025 AU 30/09/2025	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 30/09/2024	31/12/2024
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	649 540 504,861	583 626 127,086	1 892 068 554,437	1 710 558 297,995	2 326 623 394,037
* Intérêts	385 022 918,293	384 773 281,852	1 123 742 186,590	1 117 868 383,976	1 501 115 085,683
* Commissions en produits	79 055 144,831	71 213 098,135	214 695 447,602	207 295 712,699	280 683 883,597
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	185 462 441,737	127 639 747,099	553 630 920,245	385 394 201,320	544 824 424,757
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	242 535 617,026	216 152 046,958	696 933 787,859	620 940 612,494	846 908 813,225
* Intérêts encourus	241 645 028,548	215 247 637,121	694 871 282,342	617 767 552,710	843 061 983,272
* Commissions encourues	890 588,478	904 409,837	2 062 505,517	3 173 059,784	3 846 829,953
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	407 004 887,835	367 474 080,128	1 195 134 766,578	1 089 617 685,501	1 479 714 580,812
4- Autres produits d'exploitation	3 508 987,080	3 206 601,683	9 901 980,674	9 508 557,127	12 772 634,079
5- Charges opératoires, dont:	183 341 935,771	164 984 331,588	537 988 008,823	468 932 537,209	664 558 771,868
* Frais de personnel	103 170 413,731	85 745 847,157	307 311 236,526	258 118 713,005	358 105 820,427
* charges générales d'exploitation	67 179 371,287	66 346 534,974	194 117 861,145	176 307 869,891	258 279 069,722
6- Structure du portefeuille :	-	-	7 080 288 931,317	5 398 620 340,153	6 136 665 262,642
* Portefeuille-titres commercial	-	-	4 303 679,415	24 563 816,872	18 253 976,717
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	7 075 985 251,902	5 374 056 523,281	6 118 411 285,925
7- Encours des crédits nets	-	-	12 888 197 231,588	12 431 843 684,504	12 806 867 639,139
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	21 570 156 536,432	19 724 504 019,802	20 814 072 817,921
* Dépôts à vue	-	-	9 936 402 499,206	9 194 381 366,926	10 532 265 360,762
* Dépôts d'épargne	-	-	5 488 072 223,240	4 901 677 380,794	5 211 992 520,789
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	902 814 778,411	821 679 425,494	798 630 314,652
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	824 278 469,893	744 287 699,993	718 093 994,519
* Ressources spéciales	-	-	78 536 308,518	77 391 725,501	80 536 320,133
10- Capitaux propres	-	-	1 982 227 637,251	1 868 457 837,373	1 981 591 374,715

FAITS MARQUANTS DES NEUF MOIS 2025

La BIAT a clôturé les neuf mois de l'année 2025 avec les résultats suivants :

⇒ Un PNB de 1 195,1MD en accroissement de 9,7% par rapport à fin septembre 2024.

La répartition de ce PNB s'établit comme suit :

⇒ Marge en intérêts de 428,9MD (35,9% du PNB) ;

⇒ Marge sur commissions de 212,6MD (17,8% du PNB) ;

⇒ Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 553,6MD (46,3% du PNB).

⇒ Des charges opératoires de 538,0MD marquant une évolution de 14,7% avec un coefficient d'exploitation de 45,0% contre 43,0% au 30/09/2024.

⇒ Des encours de dépôts de 21 570,2MD en accroissement de 9,4% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement de 8,1% et 12,0%.

⇒ Des encours de crédits nets de 12 888,2MD en progression de 3,7%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2025

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2025.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2025 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2025 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2025 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2025.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui

concernent des périodes postérieures au 30-09-2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2025. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2025.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2025, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2024 que celles relatives à l'année 2025.

Les données relatives à l'année 2024 sont conformes à celles publiées en 2024 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires des neuf premiers mois de 2024.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2025 à 1.892.068 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

1. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 696.934 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2025.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

2. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

3. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

4. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

5. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

6. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2024 et au 30/09/2025 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2024 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 25/04/2025.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2024 et des neuf premiers mois de l'année 2025 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.